

<https://ugtg.org/spip.php?article1592>



A propos de l'agression et des injures racistes proférées par Sylvie HAYOT à l'encontre des pompiers - Le Communiqué de



L'UGTG!

Date de mise en ligne lundi 3 octobre 2011

Date de parution 14 octobre 2011

- Expressions - Communiqués -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

COMMUNIQUE de L'UGTG

Relatif à l'agression raciste dont ont été victimes les pompiers

Une créole ayant une attitude créole.

« **Pa mannyé mwen, sal nèg** », (ne me touchez pas sale nèges), jets de crachats, gifles, Voilà en résumé ce qu'ont subi les sapeurs pompiers venus secourir une automobiliste accidentée samedi 01 octobre vers 19 heures 45 à Destrellan - Baie-Mahault - Guadeloupe. L'un des gendarmes (d'origine africaine) a également reçu une gifle. Et cette dernière rajouta qu'elle fait partie d' « **une grande famille qui a ses entrées à l'Elysée** ». Sans doute pour bien faire comprendre aux pompiers nèges que nul ne pourrait rien lui faire. Car elle est blanche et que nous sommes en Guadeloupe ; colonie **où lé blan, lé kréyòl toujou fè sa yo vlé davwa pitit a esklav pa moun.**

Mais plus précisément, qui peut bien être cette jeune blanche dont les injures racistes rappellent - de par leur violence et leur gravité - celles ayant provoqué en 1978 la révolte des lycéens de Baimbridge ?

Il est vrai qu'ils ne sont pas nombreux sous nos cieux à avoir « leurs entrées à l'Elysée ». Après enquête, il s'agirait d'une certaine Sylvie HAYOT, une créole, digne descendante des colons blancs esclavagistes, qui n'a rien perdu des attitudes, des usages, des goûts et habitudes, de la culture de ses arrières parents sur leurs plantations négrières.

Nous condamnons de tels propos, de tels actes et exigeons une justice exemplaire. Mais, ne soyons pas surpris... Ayen pa chanjé et nous ne le dirons jamais assez : la Guadeloupe est construite sur des rapports de classe et de race, kon pannan lesklavaj. Avec la bénédiction de l'Etat colonial Français qui - an Fwans kon isidan - pratique ce même racisme à l'encontre des Guadeloupéens d'ascendance ou d'origine africaine et indienne.

Et bien entendu, pour tenter de minimiser l'affaire et peut-être même de l'étouffer, l'héritière créole a été transférée à l'hôpital psychiatrique de Saint-Claude, sans doute pour laisser croire **kè tèt ay pati**. Et qu'elle aussi serait frappée d'anosognosie ?...

PON MOUN PÉKÉ KOUYONÉ NOU. SÉ PONPYÉ LA POTÉ PLENT DAVWA I SAV SA-Y FE - I SAV SA-Y DI.

L'UGTG :

- ▶ **Apporte donc son soutien sans faille aux pompiers et annonce d'ores et déjà qu'elle se réserve le droit de se constituer partie civile dans cette affaire.**
- ▶ **Appelle les travailleurs et le Peuple de Guadeloupe à prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour arété poté moun ka trenné nou dépi nanni nannan.**

**« Alors, une créole ayant une attitude créole...
Quoi de plus naturel ? »**

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-pitre, le 02 oct. 2011